Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DELIBÉRATION N° 2025-106

AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHE RELATIF AUX MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE, POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES VINGT ARPENTS - Consultation N° 2025-005-PA

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur P. BRETHOUS

Afin d'assurer la conformité du projet de la restructuration du groupe scolaire des Vingt Arpents dû aux exigences techniques et réglementaires, la commune a lancé une consultation pour la désignation d'un prestataire chargé des missions de contrôle technique (C.T).

Cette mission vise à assister le maître d'œuvre et d'ouvrage dans la prévention des aléas techniques, la solidité, la sécurité des ouvrages et la conformité réglementaire des études et des travaux.

Une consultation a donc été lancée et après l'analyse des candidatures et des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation, la société **SOCOTEC CONSTRUCTION** a été proposée à l'attribution du marché, son offre ayant été jugée la plus avantageuse économiquement au regard des critères d'analyse.

Par ailleurs, le groupement de maîtrise d'œuvre a précisé que l'intervention du contrôleur technique est indispensable dès le démarrage de la phase APS (Avant-Projet Sommaire), afin

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

de garantir la bonne intégration des contraintes techniques et réglementaires dans la conception initiale du projet.

Le marché prendra effet dès sa notification.

La durée globale du marché court à compter de cette date et prend fin à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement de chaque tranche (sous réserve de l'affermissement des tranches optionnelles n°1 et n°2). La durée de chaque tranche correspond à la durée des prestations nécessaires à la réalisation des études, des travaux, de la réception, ainsi qu'à l'année de parfait achèvement, prolongée le cas échéant jusqu'à la levée des réserves.

Les montants de chaque mission retenue pour chaque tranche, sont forfaitaires et feront l'objet d'un ajustement à la hausse ou à la baisse en fonction du montant définitif des travaux de la tranche ferme, ainsi que des tranches optionnelles 1 et 2 sous réserve qu'elles soient affermies.

Il est donc proposé au Conseil municipal **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION** pour les missions de contrôle technique relatives à l'opération précitée.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ainsi que l'article L.2122-22.4° ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123.1, R. 2123.1 et R.2123-5 ;

VU la délibération 2024-65 en date 12 septembre 2024 autorisant le lancement du concours restreint de Maitrise d'œuvre pour le projet de restructuration du groupe scolaire des Vingt Arpents ;

VU l'arrêté 2025-65 du 16 mai 2025 portant sur le groupement retenu à l'issu du concourt restreint pour la maitrise d'œuvre des Vingt Arpents ;

VU la délibération 2025-68 du 3 juillet 2025 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre, attribué à l'issue d'un concours restreint conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

VU la Commission Finances et Moyens Généraux en date du 17 novembre 2026.

CONSIDERANT que la procédure utilisée est une procédure adaptée qui est soumisse au Code d la Commande Publique et qui a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme AWS et d'une diffusion presse à E-marchespublics.com et le Parisien.fr - ED 91 ;

CONSIDERANT que la publication du DCE a eu lieu le 20 octobre 2025 et que la remise des offres devait parvenir au plus tard le 3 novembre 2025 à 12H ;

CONSIDERANT qu'au vu du registre des dépôts, 9 plis sont parvenus dans les délais dans l'ordre suivant :

1 – SAS CONTROLE G

2 – ALPHA CONTROLE

3 – BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS

4 – SOCOTEC CONSTRUCTION

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

5 - QUALICONSULT

6 - POINT CONTROLES

7 - SAS RISK CONTROL

8 - BTP CONSULTANTS

9 - BATIPLUS

CONSIDERANT le rapport motivé de l'analyse des offres la société **SOCOTEC CONSTRUCTION** arrive en première position, dès lors qu'il s'agit du soumissionnaire qui a remis une offre régulière économiquement les plus avantageuse en application des critères d'attribution indiqués au Règlement de la Consultation.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché n°2025-005-PA relatif aux missions de contrôle technique dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire des Vingt Arpents avec la société **SOCOTEC CONSTRUCTION** dont le siège social est situé - 5 place des Frères Montgolfier – Guyancourt – 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX, n° de SIRET : 834 157 513 00922.

DIT que les montants des missions se monte à :

- 7 000€ H.T soit 8 400€ T.T.C pour la phase conception/études ;
- 10 375€ H.T soit 12 450€ T.T.C pour la tranche ferme ;
- 8 625€ H.T soit 10 350€ T.T.C pour la tranche optionnelle 1 (si affermie) ;
- 4 875€ H.T soit 5 850€ T.T.C pour la tranche optionnelle 2 (si affermie) ;
- Soit un total global : **30 875€ H.T** soit **37 050€ T.T.C.**

PRECISE que les montants ci-dessus feront l'objet d'un ajustement à la hausse ou à la baisse en fonction du montant définitif des travaux de la tranche ferme ainsi que des tranches optionnelles 1 et 2 sous réserve qu'elles soient affermies.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la ville pour l'année 2025 et les suivantes.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à la MAJORITÉ PAR :
22 VOIX POUR (Monsieur DAMIATI, Madame FONTGARNAND, Madame CASSATA, Madame BIERRY, Monsieur BRETHOUS, Monsieur DANILE, Monsieur DEBBABI, Madame MERCERA DEHERRE, Monsieur DIONE, Monsieur MARTIN, Monsieur FIGERE, Madame MARTINS, Monsieur BLANCHARD, Monsieur HUOT, Madame LEMAITRE, Monsieur CHOUVIN, Madame LAOUT, Madame THEODORE, Monsieur MAIURI, Madame DE SOUSA, Madame LEJANVRE, Madame MAYDA)
7 VOIX CONTRE (M. Monsieur MANIERE, Monsieur CARRERE, Monsieur SLIMI, Monsieur CORIOU, Monsieur CLAIRET, Madame ABITA RICHARD, Monsieur VANHILLE)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 25 novembre 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

MAIRIE DE CROSNE (91)

Pour extrait conforme
Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Ville de

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

D.P.G.F

MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE (CT) POUR LA

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES VINGT ARPENTS A CROSNE

Consultation N°2025-005-PA

Tranche ferme : Construction du bâtiment de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), puis démolition des bâtiments existants.

Tranche optionnelle 1 : Construction de la nouvelle école maternelle.

Tranche optionnelle 2 : Réhabilitation de l'école élémentaire existante.

Clause de réajustement

Les montants figurant dans les DPGF par tranche sont donnés à titre provisionnel et seront réajustés à la hausse comme à la baisse lors de l'affermissement de chaque tranche, sur la base du coût actualisé des travaux.

*Une fois la tranche affermie et le montant ajusté sur la base du coût actualisé des travaux, la rémunération conserve un caractère **forfaitaire** pour ladite tranche*

En conséquence, la rémunération du contrôleur technique sera réajustée pour chaque tranche, proportionnellement au montant définitif des travaux.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

Phase : Conception / Études

Phase : Conception / Études

Objet : Cette phase de conception (APS, APD, PRO) porte sur **l'ensemble du groupe scolaire**, incluant :

- le bâtiment de restauration scolaire et l'ALSH (tranche ferme),
- la nouvelle école maternelle (tranche optionnelle 1),
- la réhabilitation de l'école élémentaire (tranche optionnelle 2).

N°	Mission	Intitulé de la mission	Nombre de jours	Nombre de réunions	Montant H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
1	**Mission L**	Solidité des ouvrages	2		1 000	200	1 200
2	**Mission S**	Sécurité des personnes	4		2 000	400	2 400
3	**Mission Hand**	Accessibilité aux personnes handicapées	1		500	100	600
4	**Mission TH**	Performance thermique	1		500	100	600
5	**Mission F**	Sécurité incendie	1,5		750	150	900
6	**Mission PH**	Hygiène et santé (sanitaires, plomberie, etc.)	0,75		375	75	450
7	**Mission ENV**	Respect de la réglementation environnementale	0,75		375	75	450
8	-	Réunions de conception (APS, APD, PRO)	2	4	1 000	200	1 200
9	-	Rapport final de synthèse phase études	1	2	500	100	600
TOTAL					**7 000**	**1 400**	**8 400**

A Évry-Courcouronnes, **le** 05/11/2025

[redacted] Directeur d'agence

Signature du prestataire

SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
AGENCE CONSTRUCTION ESSONNE
100, rue du Pelvoux
91080 Evry-Courcouronnes
Tél : 01 69 91 06 90 - SIRET 834 167 513 01357

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

REALISATION/EXECUTION

Estimation prévisionnelle tranche ferme 5 565 700€ H.T

N°	Mission	Intitulé de la mission	Nombre de jours	Nombre de réunions	Montant H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
1	**Mission L**	Contrôle de la solidité des ouvrages	3,5	6	1 750	350	2 100
2	**Mission S**	Suivi de la sécurité des personnes	3,25	5	1 625	325	1 950
3	**Mission Hand**	Vérification accessibilité PMR sur site	1,5	1	750	150	900
4	**Mission TH**	Contrôle de la conformité thermique	1,5	1	750	150	900
5	**Mission F**	Vérification sécurité incendie sur site	1,5	1	750	150	900
6	**Mission PH**	Contrôle hygiène, plomberie, sanitaires	1	1	500	100	600
7	**Mission ENV**	Suivi des prescriptions environnementales	0,5	1	250	50	300
8		Rédaction de rapports / comptes rendus / avis	5	20	2 500	500	3000
9		Assistance aux opérations de réception	2	4	1 000	200	1 200
10		Suivi de la démolition (sécurité / structure)	1	2	500	100	600
TOTAL					**10 375**	**2 075**	**12 450**

A Évry-Courcouronnes, **le** 05/11/2025
[redacted], directeur d'agence

Signature du prestataire

SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
AGENCE CONSTRUCTION ESSONNE
100, rue du Pelvoux
91080 Evry-Courcouronnes
Tél : 01 60 91 56 50 - SIRET 834 157 513 01357

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

TRANCHE OPTIONNELLE 1 : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE

REALISATION/EXECUTION

- **Estimation prévisionnelle tranche 1 - 4 882 000€ H.T**

N°	Mission	Intitulé de la mission	Nombre de jours	Nombre de réunions	Montant H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
1	**Mission L**	Contrôle de la solidité des ouvrages	3,25	6	1 625	325	1 950
2	**Mission S**	Suivi de la sécurité des personnes	3	5	1 500	300	1 800
3	**Mission Hand**	Vérification accessibilité PMR sur site	1,25	1	625	125	750
4	**Mission TH**	Contrôle de la conformité thermique	1,25	1	625	125	750
5	**Mission F**	Vérification sécurité incendie sur site	1,25	1	625	125	750
6	**Mission PH**	Contrôle hygiène, plomberie, sanitaires	0,75	1	375	75	450
7	**Mission ENV**	Suivi des prescriptions environnementales	0,5	1	250	50	300
8		Rédaction de rapports / comptes rendus / avis	4	18	2 000	400	2 400
9		Assistance aux opérations de réception	2	4	1 000	200	1 200
TOTAL					**8 625**	**1 725**	**10 350**

A Évry-Courcouronnes, **le** 05/11/2025
[redacted] Directeur d'agence

Signature du prestataire

SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
AGENCE CONSTRUCTION ESSONNE
100, rue du Pelvoux
91080 Evry-Courcouronnes
Tél : 01 69 51 56 50 - SIRET 834 157 513 01357

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

TRANCHE OPTIONNELLES 2 : réhabilitation de l'Ecole élémentaire

REALISATION/EXECUTION

- **Estimation prévisionnelle tranche 2 - 1 922 300 € H.T**

N°	Mission	Intitulé de la mission	Nombre de jours	Nombre de réunions	Montant H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
1	**Mission L**	Contrôle de la solidité des ouvrages	1,75	6	875	175	1 050
2	**Mission S**	Suivi de la sécurité des personnes	1,75	5	875	175	1 050
3	**Mission Hand**	Vérification accessibilité PMR sur site	0,75	1	375	75	450
4	**Mission TH**	Contrôle de la conformité thermique	0,75	1	375	75	450
5	**Mission F**	Vérification sécurité incendie sur site	0,75	1	375	75	450
6	**Mission PH**	Contrôle hygiène, plomberie, sanitaires	0,5	1	250	50	300
7	**Mission ENV**	Suivi des prescriptions environnementales	0,25	1	250	50	300
8		Rédaction de rapports / comptes rendus / avis	2	4	1000	200	1 200
9		Assistance aux opérations de réception	1	2	500	100	600
TOTAL					**4 875**	**975**	**5 850**

A Évry-Courcouronnes, **le** 05/11/2025
[redacted], directeur d'agence

Signature du prestataire

SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
AGENCE CONSTRUCTION ESSONNE
100, rue du Pelvoux
91080 Evry-Courcouronnes
TEL : 01 60 91 56 50 - SIRET 834 157 513 01357

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

TOTAL GLOBAL HT

TOTAL GENERAL PROVISIONNEL	
PHASE	**MONTANT HT**
STADE CONCEPTION ETUDES **(Tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2)**	**7 000**
STADE REALISATION EXECUTION	
Tranche ferme : **Construction de la restauration et de l'ALSH puis démolition des anciens bâtiments**	**10 375**
Une tranche optionnelle 1 : **Construction de l'école maternelle**	**8 625**
Tranche optionnelle 2 : **Réhabilitation de l'école élémentaire.**	**4 875**
MONTANT TOTAL HT	**30 850**
TVA (taux de 20%)	**6 170**
MONTANT TOTAL TTC	**37 020**

A Évry-Courcouronnes, le 05/11/2025
[redacted] directeur d'agence

Signature du prestataire

SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
AGENCE CONSTRUCTION ESSONNE
100, rue du Pelvoux
91080 Evry-Courcouronnes
Tél : 01 69 91 56 50 - SIRET 834 157 513 01367

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

POUVOIR ADJUDICATEUR

VILLE DE CROSNE
35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE

MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE (CT) POUR LA

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES VINGT ARPENTS A CROSNE

Consultation N°2025-005-PA

Le présent marché public ainsi que l'avis de publicité et les divers documents de consultation qui le concernent sont soumis au Code de la Commande Publique.

Procédure adaptée établie en application des articles L.2123 -1, R. 2123-1 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - IDENTIFIANT 3
ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT 3
2.1 Objet..... 3
2.2 Eléments des missions 3
2.3 Intervenants 3
2.4 Division en lots... 4
ARTICLE 3 - PROCEDURE ET FORME 4
3.1 Procédure de passation.....4
3.2 Forme juridique.....4
3.3 Décomposition en tranches 4
ARTICLE 4 - NOMENCLATURE (S) 4
ARTICLE 5- DURÉE DU MARCHE 4
ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CONTRACTANT 5
ARTICLE 7 - VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, MODIFICATIONS DU MARCHE 6
7.1 Variantes..... ..6
7.2 Prestation supplémentaire éventuelle.....6
7.3 Clause de réexamen - Modification du marché.....6
ARTICLE 8 - OFFRE DE PRIX 6
8.1 Contenu des prix..... 6
8.2 Prévisionnelle..... 7
8.3 Clause de réajustement..... ...7
ARTICLE 9 - SOUS-TRAITANCE.....7
ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES COMPTES *8*
10.1 Modalités de règlement.....8
10.2 Compte ouvert au nom de :.....8
10.3 Paiement des co-traitants.....8
10.4 Avances article R. 2191-3 du Code de la Commande Publique..... 8
10.5 Acomptes..... .9
10.6 Délai de paiement..... .9
ARTICLE 11 - DECLARATION.....9
ARTICLE 12 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE.....9
ARTICLE 13 - DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE. 9
ARTICLE 14 - ACCEPTATION DE L'OFFRE 10
ARTICLE 15 - NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE 11

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

ARTICLE 1 - IDENTIFIANT

Désignation de la Personne Publique
Identification de l'acheteur
Ville de Crosne
Maire de Crosne
35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE
Téléphone : 01 69 49 64 00

Nom, prénom, qualité du signataire du marché_et personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du Code de la Commande Publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur Michaël DIAMIATI
Maire de Crosne

Comptable assignataire des paiements
Monsieur le chef du centre des Finances Publiques de BRUNOY

Les factures devront être adressées sur le **« Portail Chorus ».** La Ville de Crosne y est identifiée par son numéro **SIRET 21910191200018**

ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

2.1 Objet

Le présent marché a pour objet la réalisation des missions de contrôle technique, dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire des Vingt Arpents à Crosne.

La restructuration du groupe scolaire comprend 3 tranches de travaux :

- **Tranche ferme :** Construction du bâtiment de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), puis démolition des bâtiments existants.
- **Tranche optionnelle 1 :** Construction de la nouvelle école maternelle.
- **Tranche optionnelle 2 :** Réhabilitation de l'école élémentaire existante.

2.2 Les éléments des missions confiées au contrôleur technique sont les suivantes (selon la norme NF P 03-100

- **Mission L :** Solidité des ouvrages – Vérification de la solidité générale des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables.
- **Mission S :** Sécurité des personnes – Garantir la sécurité des usagers vis-à-vis des équipements et structures.
- **Mission Hand :** Accessibilité – Vérification de la conformité aux règles d'accessibilité pour les personnes handicapées.
- **Mission TH :** Thermique – Suivi de la conformité aux exigences thermiques réglementaires**.**
- **Mission F :** Sécurité incendie – Réduire les risques de propagation et faciliter l'évacuation des occupants.
- **Mission PH :** Hygiène et santé – Vérification du respect des dispositions réglementaires liées à l'hygiène et à la santé, y compris les installations de plomberie et sanitaires.
- **ENV** : Protection de l'environnement : application de la règlementation.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

2.3 Intervenants :

- **Maître d'ouvrage :**

MAIRIE DE CROSNE
35 Avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE

- **Equipe de Maîtrise d'œuvre qui a été désignée à la suite d'une procédure de concours restreint de Maîtrise d'œuvre) :**

Mandataire de groupement :
ATELIER A CONCEPT S.A.R.L
14 rue du Père André Jarian
91000 EVRY-CONCOURONNES

2.4 Division en lots

Le présent marché de contrôle technique n'a pas été alloti, conformément à l'article L.2113-11 du Code de la commande publique. En effet, la mission requiert une cohérence technique et une responsabilité indivisible qui ne peuvent être partagées entre plusieurs titulaires.

ARTICLE 3 - PROCEDURE ET FORME DU MARCHE

3.1 Procédure de passation

Conformément aux articles L.2123 -1, R. 2123 et R.2123-5 du Code de la Commande, la procédure utilisée est une procédure adaptée.

3 2 Forme juridique

Le marché sera attribué soit à une entreprise unique, soit à un groupement d'entreprises.

3.3 Décomposition en tranches

Conformément à l'article R.2113-4 de la Commande Publique le marché est composé de 3 tranches. Il comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

ARTICLE 4 - NOMENCLATURE (S)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) :

CODE PRINCIPAL	DESCRIPTION
71631300-3	Services de contrôle technique de bâtiments
71631300-9	Services de contrôle technique

ARTICLE 5- DURÉE DU MARCHE

La durée globale du marché court à compter de la date de notification et prend fin à l'issue de l'année de garantie de parfaitement achèvement de chaque tranche (sous réserve de l'affermissement de la tranche 1 et 2).

La durée de chaque tranche correspond à la durée des prestations nécessaires (études, travaux, réception ainsi que l'année de parfaitement achèvement, prolongée le cas échéant jusqu'à la levée des réserves.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

A titre indicatif, voir le planning prévisionnel joint au dossier annexe du CCTP

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CONTRACTANT

Contractant

Signataire

Nom :	[redacted]
Prénom :	
Qualité :	Directeur d'agence

☐	Signant pour mon propre compte
X	Signant pour le compte de la société

Et

X	Agissant en tant que prestataire unique
☐	Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

☐ Solidaire ☐ Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :	SOCOTEC Construction SAS
Adresse :	Immeuble Olympe - Rue du Pelvoux "Mosaïc Parc Evry Nord"
Code postal :	91080
Bureau distributeur :	COURCOURONNES
Téléphone :	01.69.51.56.50.
Fax :	/
***Courriel* :**	commercial.idf@socotec.com
Adresse courriel de secours	/
Numéro SIRET :	834.157.513.00922
Numéro au registre du commerce :	RCS Versailles n°834 157 513 du 17/12/2017
Ou au répertoire des métiers :	
Code NAF/APE :	7120B Analyses, essais et inspections techniques

L'adresse mail qui sera utilisée sera celle que vous avez enregistrée pour accéder à plate-forme aws. Elle doit être consultée quotidiennement et valide.

Le candidat est-il (1):
☐ Micro-entreprise
☐ PME
☐ ETI
☐ GE

(1)Micro-entreprise (M-E) = effectif ≤10 salariés et CA ≤ à 2 M€ / PME = effectif < à 250 personnes et CA ≤ à 50 M€ - ETI (entreprise de taille intermédiaire) = effectif < à 5000 salariés et CA ≤ à 1 500 M€ -GE (grande entreprise) = toutes les autres entreprises.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

En cas de groupement, cotraitant n°1 Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	**Cotraitant n°3** Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :
Cotraitant n°2 Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	**Cotraitant n°4** Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :

En cas d'attribution à un groupement, aucune forme juridique particulière ne sera exigée.

ARTICLE 7 - VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, MODIFICATIONS DU MARCHE

7.1 Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par le pouvoir adjudicateur.

7.2 Prestation supplémentaire éventuelle

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire

7.3 Clause de réexamen - Modification du marché

Il est prévu que le marché puisse être modifié, dans le respect des dispositions des articles R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la Commande Publique. (Les conditions sont indiquées à l'article 2.5 du CCAP).

Toute modification survenant pendant l'exécution du présent marché ne sera effective qu'après la signature d'un avenant entre les parties.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

ARTICLE 8 - OFFRE DE PRIX

8.1 Contenu des prix

Le prix comprend l'ensemble des prestations décrites, y compris les réunions de chantier, rapports intermédiaires, et rapports intermédiaires et finaux ainsi que toutes les sujétions d'exécution indiquées au présent document. Ils comprennent toutes les charges fiscales ou autres, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des missions, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

8.2 Prévisionnelle

- **Enveloppe financière prévisionnelle global** :
- **12 370 000€ H.T € H.T.**

Tranche ferme : construction de la restauration et de l'ALSH puis démolition des anciens bâtiments :

- Estimation prévisionnelle : **5 565 700€ H.T**

Tranche optionnelle 1 : construction de la nouvelle école maternelle

- Estimation prévisionnelle : **4 882 000€ H.T**

Tranche optionnelles 2 : réhabilitation de l'école élémentaire**.**

- Estimation prévisionnelle **: 1 922 300 € H.T**

Les tranches 1 et 2 seront affermies en fonction des capacités de financement mobilisées

8.3 Clause de réajustement

Les montants figurant dans les DPGF par tranche sont donnés à titre provisionnel et seront réajustés à la hausse comme à la baisse lors de l'affermissement de chaque tranche, sur la base du coût actualisé des travaux.

Une fois la tranche affermie et le montant ajusté sur la base du coût actualisé des travaux, la rémunération conserve un caractère **forfaitaire** pour ladite tranche

En conséquence, la rémunération du contrôleur technique sera réajustée pour chaque tranche, proportionnellement au montant définitif des travaux.

ARTICLE 9 - SOUS-TRAITANCE

En application de l'article R. 2193-1 du Code de la commande Publique, le candidat peut déclarer la sous-traitance au moment de l'offre.

Chaque DC4 constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et/ou d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

L'entreprise sous-traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement agréées par la ville Crosne.

☞ ***Que des sous-traitants soient désignés ou non dans le marché, le candidat devra indiquer dans le présent acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.***

Sous-traitance envisagée et déclarée en cours d'exécution

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

Nature de la prestation	Montant HT
	€

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT DES COMPTES

10.1 Modalités de règlement

La ville de Crosne se libérera des sommes en euros dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après. Le mandat administratif des factures interviendra dans le délai conforme à la réglementation en vigueur à compter de la remise des factures.

10.2 Compte ouvert au nom de :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Ouvert au nom	**SOCOTEC Construction**
Code Banque	**30002**
Code Guichet	**0**
N° de compte	
Clé RIB	
Domiciliation	**8**

10.3 Paiement des co-traitants

En dérogation à l'article 12.1.2 CCAG-PI si le groupement est solidaire, les membres du groupement pourront être payés de manière individualisée en vertu de la répartition que le candidat joint en annexe de l'acte d'engagement.

Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Ouvert au nom	
Code Banque	
Code Guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
Domiciliation	

10.4 Avances article R. 2191-3 du Code de la Commande Publique

Les conditions requises par l'article R.2191-3 du code de la commande publique n'étant pas susceptibles d'être réunies lors de l'émission des bons de commandes, il ne sera versé aucune avance au titulaire.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

10.5 Acomptes

Le titulaire a droit à des acomptes au fur et à mesure de l'exécution des prestations, conformément à l'article 11 du CCAG-PI et à l'article 10 du CCAP.

Les acomptes sont calculés sur le montant ajusté et forfaitaire de chaque tranche affermie, selon l'échéancier suivant :

- 30 % à l'issue de la phase études (après remise des rapports initiaux),
- 40 % en cours de chantier, sur présentation de demandes de paiement,
- 30 % après la réception des travaux et la remise du rapport final.

10.6 Délai de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception des demandes de paiement conformes, conformément à l'article R.2192-10 du Code de la commande publique.

ARTICLE 11 - DECLARATION

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie, aux torts exclusifs de l'entreprise pour laquelle j'interviens, que ladite entreprise ne fait pas l'objet d'interdiction de concourir et qu'elle a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2024 et qu'elle satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.52.12-11 du Code du Travail.

Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.620-3, L.143-5 du Code du Travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

À REMPLIR IMPERATIVEMENT

Redressement judiciaire en cours : ~~OUI~~ NON
Si oui, fournir la copie des jugements

Emploi de travailleurs étrangers ou détachés pour l'exécution du marché : ~~OUI~~ NON
Si oui, produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du Travail

ARTICLE 12 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le titulaire, en signant le présent Acte d'Engagement, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché, notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), et s'engage à respecter toutes les obligations qui y sont prévues.

Il reconnaît en particulier avoir pris connaissance des délais de remise des documents tels que détaillés dans le CCAP et s'engage à les respecter strictement.

Le titulaire s'engage également à respecter les autres obligations contractuelles et à exécuter le marché conformément aux stipulations du CCAP et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

ARTICLE 13 - DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée dans un délai de **120** jours à compter de la date limite de remise de l'offre prévue par le règlement de consultation.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

Fait en un exemplaire original, à EVRY-COURCOURONNES
Le 05/11/2025
(Cachet et signature du candidat)

[redacted] directeur d'agence

SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
AGENCE CONSTRUCTION ESSONNE
100, rue du Pelvoux
91080 Evry-Courcouronnes
Tél : 01 69 51 56 90 - SIRET 634 157 513 01357

ARTICLE 14 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

A Crosne, le

Le Pouvoir Adjudicateur,

Michaël DIAMIATI
Maire de Crosne

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_106-DE

ARTICLE 15- NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de ..... euros TVA incluse.

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A Crosne le .....

Michaël DIAMIATI
Maire de Crosne